

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT DIZIER MASBARAUD  
D2022/076**

**SEANCE DU 26 OCTOBRE 2022**

L'an deux mille vingt deux, le vingt-six

Le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à 20 h 00 à la mairie de Saint Dizier Leyrenne, 23400 Saint Dizier Masbaraud sous la présidence de Monsieur Joël ROYERE, Maire.

Nombre de Conseillers

en exercice : 17

Présents : 16

Représentés : 0

Votants : 16

Abst. : 0

Exprimés : 16

Oui : 16

Non : 0

**Présents :**

Mmes CHABRIER Isabel, DEMARGNE Céline, MAINGOUTAUD Elodie, PRADEAU Carine, ROYERE Julie, SALADIN Christine, SIMONET Laura,

MM. AUMEUNIER Sébastien, COUCAUD Thierry, DURUDAUD Patrick, KAPLAN Iskender, LAROCHE Michel, MARGOT Manuel, PETIT-COULAUD Bastien, ROYERE Joël, SCAFONE Dominique

**Excusés :**

Mmes LEGRAND Coline,

**Assiste à la séance du Conseil municipal :**

Mme Laure MARITAUD, responsable des affaires générales

**Secrétaire de séance : M. Dominique SCAFONE**

**OBJET : Répartition du produit des amendes de police : dotation 2021**

Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil municipal un courrier concernant la répartition de la dotation départementale des amendes de police 2021.

La commission permanente du conseil départemental a retenu pour la commune de Saint Dizier Masbaraud la somme de 2 953.00 € HT soit 46.05 % du montant HT du devis présenté ci-dessous :

- Panneaux de signalisation : 6 413.84 € HT

Le plan de financement est ainsi établi :

Subvention : 2 953.00 € HT  
 Autofinancement : 3 460.84 € HT

Après avoir entendu M. le Maire et en avoir débattu, les membres du Conseil municipal :

- Acceptent de percevoir la subvention d'un montant de 2 953.00 €,
- Autorisent Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,  
Pour extrait conforme,

Le Maire, Joël ROYERE

Le Secrétaire de séance, Dominique SCAFONE

Certifié  véritable à la date du 27/10/2022

